



Tous nos appareils sont garantis 2 ans
pièces et main d'œuvre

(Les appareils ne sont pas garantis pour les professionnels)



Une garantie nationale

Tous les appareils achetés sont garantis sur l'ensemble du territoire. Vous déménagez ?
Aucun problème, la garantie s'applique dans tous les SAV du réseau.

Extension de déplacement

Envie vous propose une prise en charge à votre domicile de votre appareil lors d'un SAV.
L'extension est valable pendant la durée de garantie de l'appareil

Zone 1 : < 15 km ou ville de la métropole dijonnaise : 20 €

Zone 2 : 15 - 25 km : 40 €

Les distances sont prises en compte au départ de nos ateliers à Longvic